

# MOINS DE FUITES, PLUS D'ÉCONOMIE !

Grâce à la télérelève, soyez alerté en cas de fuite.



Décembre 2018

*Vous êtes usager du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement de la Vallée dorée*

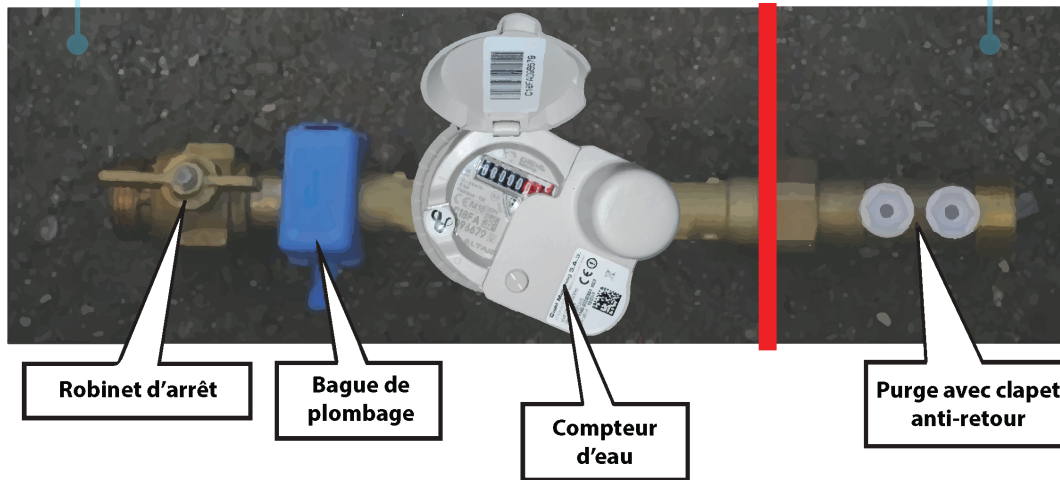
**FUITES D'EAU APRÈS-COMPTEUR :  
DÉJÀ PLUS DE 900 ABONNÉS  
ALERTÉS GRÂCE À LA TÉLÉRELÈVE !**

La pose d'un compteur télérelève permet de **vous prémunir des fuites d'eau** et de **protéger vos biens**. Votre compteur comprend les éléments décrits sur le schéma ci-dessous. La partie après-compteur de votre installation demeure sous votre responsabilité. Nos services, de jour comme de nuit, sont mobilisés pour suivre votre consommation d'eau et vous alerter dès qu'une surconsommation est constatée.

La mise en place de ce dispositif ne dispense pas d'éventuelles maintenances qui nécessiteraient un accès à votre compteur d'eau. Pour vous éviter d'être dérangé lors de notre passage, n'hésitez pas à télécharger l'autorisation d'entrée disponible sur notre site Internet et à nous la retourner par mail : [facturation@ccl-valleedoree.fr](mailto:facturation@ccl-valleedoree.fr)

**Avant-compteur** (partie publique).  
NOTRE responsabilité : nous prenons en charge les travaux.

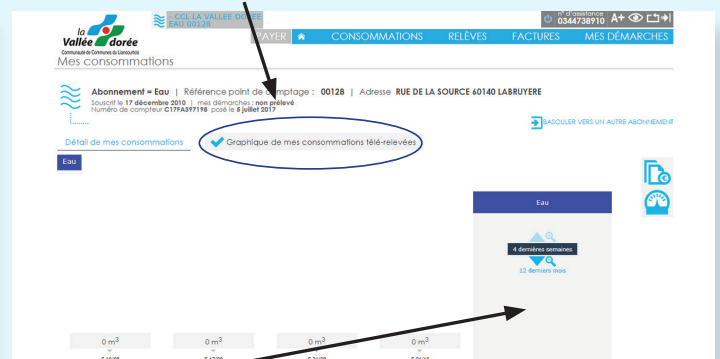
**Après-compteur** (partie privée).  
VOTRE responsabilité : les travaux sont à votre charge.



Vous pouvez, vous aussi, accéder au suivi de votre consommation d'eau en ligne en créant votre compte sur la rubrique : **l'E.A.U.** (accessible depuis le site internet [www.ccl-valleedoree.fr](http://www.ccl-valleedoree.fr))

1 Cliquez sur « Consommations »

2 Cliquez sur « Graphique de mes consommations télérelévées »



3 Cliquez ici, si vous souhaitez visualiser votre consommation des 4 dernières semaines ou 12 derniers mois.)

**Attention, votre consommation apparaît en m<sup>3</sup> (1m<sup>3</sup> = 1000 litres)**



Une fuite d'eau après-compteur se traduit inévitablement par une **surconsommation d'eau**. Pour exemple, un **robinet qui fuit 1 goutte toutes les 4 secondes gaspille jusqu'à 4,5 litres par jour !**

**À titre indicatif, les consommations moyennes des différents points d'eau de votre foyer** (source : centre d'information sur l'eau [www.cieau.com](http://www.cieau.com))



Piscine  
**50 000 à 80 000 litres**



Lavage voiture  
**200 litres**



Jardinage  
**15 à 20 litres au m<sup>2</sup>**



Salle de bain/douche  
**60 à 80 litres**



Machine à laver  
**35 à 60 litres**



Lave-vaisselle  
**12 à 16 litres**



Vaisselle  
**10 à 12 litres**



Toilettes  
**3 à 6 litres**

**UN GESTE SIMPLE QUI PEUT VOUS ÉVITER UNE FUITE !**

## Pensez à installer un réducteur de pression

L'une des démarches les plus efficaces, consiste à installer un **réducteur de pression**, c'est-à-dire un appareil permettant de limiter la pression de l'eau. Certains équipements de la maison peuvent nécessiter une réduction de pression pour bien fonctionner tels les **groupes de sécurité de ballon d'eau chaude**. Ce réducteur permettra de **protéger durablement vos installations** mais également de **limiter les pertes en cas de fuites**.

Une fois installé, il convient de vérifier régulièrement son bon fonctionnement. En effet, un réducteur usagé et défaillant peut également entraîner des fuites. Ces réducteurs sont à installer par vos soins.



**C'EST BIENTÔT L'HIVER, PENSEZ À PROTÉGER VOTRE COMPTEUR D'EAU !**



Pour **protéger votre compteur d'eau du gel** de manière efficace, privilégiez les plaques de polystyrène. Elles ne perturbent pas la transmission des données télérelevées. Les protections type feuille d'aluminium, billes de polystyrène, laine de verre non ensachée de manière hermétique sont à proscrire.

Le Service des Eaux ne pourra pas être tenu responsable de problèmes de transfert d'informations télérelevées ou de dégâts sur le compteur lié au gel qui seraient dus au non-respect de ces règles de bon fonctionnement.